



Parc naturel  
PLAINES  
DE L'ESCAUT

## LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

### LE PROGRAMME D' ACTIONS

Wallonie  
territoire  
SPW





Les mesures et leurs actions (récapitulatif).....	3
Les Fiches-actions	
1. La reconnaissance de la qualité et de la diversité des paysages du Parc naturel.....	9
2. La reconnaissance du caractère rural du territoire de Parc naturel.....	17
3. Les espaces publics .....	24
3.1 L'amélioration des aménagements des lieux et des espaces publics	
3.2 L'amélioration des entrées de villages	
4. Les espaces privés.....	30
4.1 L'amélioration de la qualité des aménagements à proximité des lieux privés et des espaces publics	
4.2 L'amélioration du traitement des abords et des extensions des exploitations agricoles	
4.3 L'amélioration du traitement des abords et extensions de sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles.	
5. Les infrastructures.....	34
5.1 Les voiries, emprises et bords de routes	
5.2 La maîtrise de l'impact paysager des sites d'implantation d'émetteurs et de relais de télécommunication	
5.3 La maîtrise de l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables et durables	
5.4 L'Intégration des ouvrages techniques et impétrants	
5.5 La valorisation de l'éclairage public	
6. La gestion du territoire.....	43
6.1 Le renforcement du maillage écologique	
6.2 La préservation des zones humides et la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	
6.3 La préservation des prairies	
6.4 La valorisation et la gestion des boisements	
6.5 La préservation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants	
6.6 Les voiries et bords de routes	
6.7 La lutte contre les espèces exotiques invasives	
6.8 La maîtrise de l'impact paysager de l'affichage publicitaire et des enseignes	
6.9 La sensibilisation aux comportements citoyens en faveur du cadre de v	
7. L'attractivité et la valorisation du territoire.....	61
7.1 La valorisation d'éléments du paysage et de thématiques ciblées	
7.2 L'ouverture au public des grands domaines et propriétés du Parc naturel	
7.3 La valorisation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants	
7.4 Le développement d'une image Parc naturel au travers de l'utilisation de signaux répétitifs identifiables	
La liste des acronymes.....	70

### 1. La reconnaissance de la qualité et de la diversité des paysages du Parc naturel

La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.

**Mesure 1 :** Sensibiliser tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution.

1.1.A – Mettre à disposition de tous les publics des informations via le numérique

1.1.B – « Le Printemps du Paysage »

1.1.C – « Paysages à l'école »

1.1.D – « L'album paysages »

**Mesure 2 :** Développer pour chacune des communes du Parc naturel des outils d'aménagement du territoire.

1.2.A – Le Schéma de Développement Communal (SDC)

1.2.B – Analyses paysagères de sites

1.2.C – Les ateliers participatifs

1.2.D – Action spécifique : La charte architecturale des bâtiments communaux et des aménagements urbains à Bernissart

1.2.E – Action spécifique : Le plan de valorisation des zones d'aménagement communal concerté à Brunehaut

**Mesure 3 :** Adopter une politique de concertation effective pour tous les projets

1.3.A – Le Comité technique d'Urbanisme (CTU)

1.3.B – Assistance architecturale et paysagère

**Mesure 4 :** Augmenter la qualité voire la quantité des séquences visuelles (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement)

1.4.A – Valorisation des points de vue remarquables (PVR) et des lignes de vue remarquables (LVR)

1.4.B – Les séquences visuelles de la Route paysagère

1.4.C – Les paysages à 360°

**Mesure 5 :** Entretenir les espaces naturels de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants

1.5.A – La ligne de conduite Biodiversité du PNPE

1.5.B – L'équipe Nature-Paysage du PNPE

**Mesure 6 :** Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des paysages sur le territoire.

1.6.A – Les observatoires locaux

1.6.B – L'université rurale du paysage

**Mesure 7 :** Promouvoir les projets de plantations (essences locales, typologie, analyse paysagère)

1.7.A – Distribution de perches de saules

1.7.B – Soutien à la plantation et accompagnement

### 2. La reconnaissance du caractère rural du territoire de Parc naturel

Le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le Parc naturel

**Mesure 8 :** Développer un urbanisme durable et responsable, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.

2.8.A – Document d'orientation urbanistique pour le Parc naturel

2.8.B – Formation des CCATMs

2.8.C – Les démarches de l'urbanisme durable

**Mesure 9 :** Limiter la perte de surface en zone agricole et maintenir la Surface Agricole Utile (SAU)

2.9.A – Réappropriation d'un espace agricole soustrait

**Mesure 10 :** Accompagner le monde agricole dans la nécessité de considérer le paysage comme un facteur de perception positive de son activité, notamment par le respect d'éléments topographiques (talus, fossés, dépressions, bords de chemins, ...) et d'éléments naturels (arbres, haies, bosquets, mares, prairies, ...)

2.10.A – Réappropriation des emprises publiques le long des chemins agricoles

2.10.B – Relief et agriculture

**Mesure 11 :** Favoriser la présence de vergers, d'arbres-repères, d'alignements, de haies d'essences locales sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà.

2.11.A – Les vergers des Plaines de l'Escaut

2.11.B – Les Pépinières de Lesdain

2.11.C – « Hainaut (Et nos) Têtards ! »

**Mesure 12 :** Accompagner le public pour des aménagements de transition qualitative avec la zone agricole.

2.12.A – Les bâtiments agricoles, témoins de la ruralité

2.12.B – Agriculture et paysages

**Mesure 13 :** Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de réduire significativement l'érosion des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).

2.13.A – VARIANE

**Mesure 14 :** Promouvoir une architecture moderne et de qualité respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.

2.14.A – Optimisation du Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RGBSR) pour les villages concernés

2.14.B – Workshop étudiants « Architecture & Paysage »

2.14.C – Action spécifique : Considérer l'architecture moderne comme un prolongement de l'architecture patrimoniale à Tournai

### 3. Les espaces publics

#### 3.1 L'amélioration des aménagements des lieux et des espaces publics

La lecture des paysages intérieurs et des espaces publics en particulier doit être améliorée afin de préserver ou renforcer l'attractivité des villages.

**Mesure 15 :** Promouvoir des projets d'aménagement d'espaces publics (places, parcs, squares, espaces verts, voiries, ... et leurs abords) en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et leur végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage.

3.15.A – Permis de végétaliser

3.15.B – Les jardins de village (espaces de convivialité)

3.15.C – Action spécifique : Projets d'aménagements communaux à Bernissart

3.15.D – Aménagements de cœurs de villages

3.15.E – Mise en place d'un budget participatif annuel

3.15.F – Action spécifique : Aménagement d'un micro-parc d'activité à Brunehaut

3.15.G – Aménagement d'espaces de mobilité et de convivialité

3.15.H – Action spécifique : Aménagement d'espaces publics à Rumes

**Mesure 16 :** Promouvoir les bonnes pratiques pour des communes et des acteurs locaux et régionaux et unifier les méthodes de gestion et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.

3.16.A – Plan de gestion « Fauchage tardif »

3.16.B – Formation à la gestion différenciée

3.16.C – Filière territoriale des métiers du paysage

#### 3.2 L'amélioration des entrées de villages

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les entrées de villages doivent être revalorisées.

**Mesure 17 :** Promouvoir des aménagements (hors voirie) permettant d'identifier clairement les entrées de villages et d'en améliorer la perception.

3.17.A – Portes de villages sur voiries régionales

3.17.B – Portes de villages sur voiries communales

### 4. Les espaces privés

#### 4.1 L'amélioration de la qualité des aménagements à proximité des lieux privés et des espaces publics

La responsabilisation des habitants à l'impact de leurs aménagements en limite de l'espace public doit être renforcée.

**Mesure 18 :** Promouvoir une architecture moderne et de qualité, respectueuse du site dans lequel elle s'inscrit.

4.18.A – Les « Coups de cœur » du PNPE

4.18.B – Lutte contre les stéréotypes architecturaux des ensembles bâtis

**Mesure 19 :** Améliorer la transition (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.

4.19.A – « Mon terrain pour le quartier »

4.19.B – Les haies de la Route paysagère

4.19.C – Opération « Villages fleuris »

#### 4.2 L'amélioration du traitement des abords et des extensions des exploitations agricoles

L'impact paysager des exploitations agricoles doit être maîtrisé dans un but d'amélioration et de renforcement de l'identité rurale du territoire mais aussi de l'amélioration de l'image de la profession.

**Mesure 20 :** Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des abords de fermes et de parcelles agricoles.

4.20.A – Les abords de fermes

4.20.B – Plantations en zone agricole

#### 4.3 L'amélioration du traitement des abords et extensions de sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

L'impact paysager des sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles doit être maîtrisé afin d'améliorer l'image du territoire.

**Mesure 21 :** Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des entreprises et accompagner les projets d'aménagement (implantation, esthétique, abords, évolution du site, ...).

4.21.A – Amélioration de l'attractivité paysagère des ensembles commerciaux – Ligne de conduite

4.21.B – Les abords d'entreprises

4.21.C – « Vues sur carrières »

4.21.D – « Entreprise mise au vert »

## 5. Les infrastructures

### 5.1 Les voiries, emprises et bords de routes

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les voiries et leurs abords doivent être intégrés au contexte local.

Mesure 22 : Initier une réflexion pour une vision cohérente des aménagements de voiries (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.

5.22.A – Projets « Routes et paysages »

5.22.B – Aménagement de voiries

5.22.C – Projet « Qualité parking »

5.22.D – Aménagement de liaisons douces

5.22.E – Liaisons douces trans-communales

5.22.F – Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée

Mesure 23 : Promouvoir des aménagements permettant d'identifier clairement l'entrée des villages en maintenant un équilibre entre les espaces bâtis et des espaces à vocation paysagère (rupture entre un paysage principalement non bâti et un paysage principalement bâti).

5.23.A – Aménagements des ronds-points en entrée de ville et de village

5.23.B – Action spécifique : Mise en œuvre du PAE « Delta zone » et intégration environnementale à Antoing

### 5.2 La maîtrise de l'impact paysager des sites d'implantation d'émetteurs et de relais de télécommunication

La position des émetteurs dans le paysage doit être judicieusement étudiée afin de réduire l'impact sur le caractère rural du territoire.

Mesure 24 : Initier une procédure d'encadrement de l'implantation d'émetteurs et relais de télécommunication. Pour une réflexion globale et complète sur l'impact paysager et au-delà, sur l'influence directe ou indirecte sur le cadre de vie.

5.24.A – Ligne de conduite du réseau de télécommunication

### 5.3 La maîtrise de l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables et durables

Dans la réponse au défi énergétique, les aménagements de structures de production d'énergies renouvelables doivent s'articuler par rapport à leur influence paysagère sur le territoire car ces aménagements peuvent avoir des impacts importants sur le paysage et sa perception.

Mesure 25 : Initier des études d'interventions paysagères, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques, de bornes électriques, de station CNG, ou encore des infrastructures de bio-méthanisation, stockage de bois, ...

5.25.A – « Le développement des parcs éoliens sur le territoire du PNPE – Pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »

5.25.B – Les parcs photovoltaïques

### 5.4 L'intégration des ouvrages techniques et impétrants

La visibilité des ouvrages techniques doit être réduite ou exclue afin de préserver ou revaloriser le caractère rural du territoire.

Mesure 26 : Sensibiliser les communes et les sociétés concessionnaires pour le remplacement progressif de tous les réseaux aériens par des réseaux enterrés (électricité, télédistribution, ..).

5.26.A – Enfouissement des lignes électriques moyenne et basse tension

Mesure 27 : Valoriser les projets d'intégration (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) des cabines électriques, des stations d'épuration, des cabines de commande, des relais-transformateurs, des bulles à verre, ...

5.27.A – Revalorisation des cabines électriques métalliques

5.27.B – Valorisation des aménagements à vocation technique contemporaine

5.27.C – Accompagnement paysager des stations d'épuration

### 5.5 La valorisation de l'éclairage public

L'éclairage public doit participer à la valorisation paysagère ou patrimoniale du territoire et à son attractivité.

Mesure 28 : Initier une réflexion sur l'éclairage public sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne.

5.28.A – Points lumineux et biodiversité

5.28.B – La trame noire du territoire

## 6. La gestion du territoire

### 6.1 Le renforcement du maillage écologique

Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité des paysages

Mesure 29 : Restaurer et développer un maillage écologique de qualité.

6.29.A – Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

6.29.B – Gestion différenciée des espaces verts

6.29.C – Réseau éco-jardins du Parc naturel

Mesure 30 : Promouvoir la plantation de haies, d'arbres hautes tiges, isolés et en alignement et de vergers.

6.30.A – Achats groupés d'essences locales

6.30.B – Création de vergers conservatoires

### 6.2 La préservation des zones humides et la gestion des cours d'eau et des plans d'eau

La viabilité et la visibilité des zones humides et des cours d'eau, éléments essentiels des paysages du territoire, doivent être garanties.

Mesure 31 : Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des zones humides.

6.31.A – Les zones humides du Parc naturel

6.31.B – Le réseau des mares

6.31.C – Plan de gestion des étangs de pêche

6.31.D – Aménagement de milieux humides pour le maillage écologique, à valeur didactique

Mesure 32 : Promouvoir la gestion paysagère et écologique du petit réseau hydraulique dans le cadre de l'entretien des fossés et des petits cours d'eau, de la rétention d'eau en amont des bassins versants et la restauration du maillage hydraulique (création de zones d'infiltration) notamment dans les zones sensibles soumises à l'érosion des sols.

6.32.A – Techniques culturelles

6.32.B – Protection et valorisation des sources

6.32.C – Repères et lisibilité des cours d'eau

### 6.3 La préservation des prairies

Les prairies constituent des milieux naturels essentiels au maillage écologique, singulièrement dans les espaces de culture intensive.

Mesure 33 : Initier une réflexion sur la plus-value des prairies pour le territoire (qualités agricole, écologique et paysagère)

6.33.A - Eco-pâturage et gestion écologique

6.33.B – Vergers et prairies

### 6.4 La valorisation et la gestion des boisements

Les boisements constituent des éléments essentiels de qualité paysagère, leur gestion doit garantir leur pérennité et leur valeur écologique.

Mesure 34 : Valoriser la notion paysagère des boisements

6.34.A – Les plans de gestion forestiers

6.34.B – Action spécifique : Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt Indivise

Mesure 35 : Promouvoir la diversification sylvicole sur le territoire et le traitement des lisières.

6.35.A – Boisement en zone agricole

6.35.B – Développement des espaces boisés

6.35.C – Valorisation de la populiculture et de sa gestion écologique

### 6.5 La préservation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

La valorisation du patrimoine dans un souci d'amélioration de leur perception dans le paysage permet de garder les traces de l'histoire du territoire.

Mesure 36 : Promouvoir la qualité paysagère des haies, des arbres hautes tiges, isolés et en alignement et des vergers.

6.36.A – Les arbres remarquables du Parc naturel

6.36.B – Patrimoine arboré et lisières villageoises et urbaines

Mesure 37 : Initier une réflexion sur la qualité paysagère des patrimoines

6.37.A – Revalorisation des moulins du territoire et de leur environnement

6.37.B – Valeur paysagère du patrimoine monumental et du petit patrimoine

6.37.C – Reconnaissance d'un patrimoine local, d'un patrimoine vernaculaire

Mesure 38 : Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine.

6.38.A – « Petit patrimoine et paysages »

6.38.B – Le patrimoine lié à l'eau

6.38.C – Chantiers de restauration

6.38.D – Valorisation des cabines électriques du territoire

Mesure 39 : Promouvoir la réaffectation des SAR (Sites A Réaménager) du territoire.

6.39.A – Résidences « Architecture & Paysages »

6.39.B – Action spécifique : Identification de disponibilités foncières à Tournai

### **6.6 Les voiries et bords de routes**

*La gestion des bords de voirie a un impact important sur la qualité des espaces, appréhendés principalement en mouvement.*

Mesure 40 : Promouvoir un mode de gestion des bords des routes communales, des routes régionales, des autoroutes et des chemins de halage pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

6.40.A – Plan de gestion des bords de routes du territoire

6.40.B – Gestion des alignements d'arbres au niveau des voies hydrauliques

Mesure 41 : Promouvoir un mode de gestion des chemins et sentiers communaux ainsi que le RaVEL et pistes cyclables pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

6.41.A – Réflexion sur un plan de gestion communal des modes doux

### **6.7 La lutte contre les espèces exotiques invasives**

*Les espèces exotiques invasives tendant, à terme, à altérer la qualité des milieux et la qualité paysagère des zones concernées doivent être éradiquées.*

Mesure 42 : Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire éradiquer les espèces invasives en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés.

6.42.A – Lutte contre les espèces invasives

6.42.B – Les plantes invasives dans les jardins

### **6.8 La maîtrise de l'impact paysager de l'affichage publicitaire et des enseignes**

*L'impact paysager de l'affichage publicitaire doit être minimisé afin de préserver la lisibilité des paysages en général et des paysages intérieurs en particulier.*

Mesure 43 : Promouvoir les bonnes pratiques afin que l'affichage publicitaire et les enseignes, présents aux entrées de villes ou villages et le long des routes rapides ne détériorent le paysage.

6.43.A – « Pub non merci »

### **6.9 La sensibilisation aux comportements citoyens en faveur du cadre de vie**

*La participation du citoyen à la qualité de son environnement et de son cadre de vie doit être soutenue*

Mesure 44 : Promouvoir les projets destinés à réduire les déchets sur l'espace public

6.44.A – Plan propreté

## 7. L'attractivité et la valorisation du territoire

### 7.1 La valorisation d'éléments du paysage et de thématiques ciblées

L'attractivité du territoire peut être améliorée au travers d'aménagements ciblés et d'équipements légers.

**Mesure 45 :** Valoriser des paysages spécifiques du territoire

7.45.A – Les paysages identitaires des Plaines de l'Escaut

7.45.B – Identification des PVR et LVR

**Mesure 46 :** Promouvoir des circuits thématiques permettant de découvrir le Parc naturel en suivant un fil conducteur, par ex. l'eau, le patrimoine industriel, les châteaux, les éléments arborés remarquables, ...

7.46.A – La Route paysagère... à vélo

7.46.B – Le circuit des Carrières

7.46.C – Circuits liés à l'eau

7.46.D – Interprétation des installations artistiques locales

7.46.E – Renforcement du réseau de randonnée pédestre et cyclable

**Mesure 47 :** Initier un programme de création d'aires de repos et de pique-nique, de belvédères ou de cabanes d'observation au niveau de zones intéressantes (permettre aux visiteurs de s'attarder et de profiter plus longuement de ces sites).

7.47.A – Les arrêts de la Route paysagère

7.47.B – Les observatoires ou cabanes d'observation de la faune et des paysages

7.47.C – Action spécifique : Valorisation et aménagements du Grand Large et du Petit Large de Péronnes

### 7.2 L'ouverture au public des grands domaines et propriétés du Parc naturel

Les propriétés importantes ou remarquables du territoire peuvent jouer un rôle au niveau de la perception de l'image du territoire.

**Mesure 48 :** Permettre un accès ponctuel aux grands domaines et propriétés du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés.

7.48.A – Action spécifique : Mettre en vie le Moulin de Bleton

7.48.B – Les journées du Patrimoine

**Mesure 49 :** Organiser des journées-découvertes des industries, (carrières d'extraction, sucreries, ...) dans un esprit de développement du « tourisme industriel ».

7.49.A – Industries et entreprises attractives

### 7.3 La valorisation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

L'amélioration de la perception des patrimoines dans le paysage permet d'entretenir la mémoire des lieux et leur histoire.

**Mesure 50 :** Promouvoir des actions de valorisation notamment via un accès à l'information à proximité des sites concernés (plaque, borne discrète ou panneau d'interprétation - entrées de villages, valorisation d'actions, sites patrimoniaux, sites d'accueil, ...)

7.50.A – Les sites patrimoniaux du Parc naturel

7.50.B – Action spécifique : Création de bornes d'information « patrimoine et tourisme » à Brunehaut

7.50.C – Action spécifique : Valorisation de la carrière des Roches rouges à Stambruges et de la Carrière bleue à Basècles

**Mesure 51 :** Renforcer l'attractivité des patrimoines par la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune cavernicole

7.51.A – Patrimoine et chiroptères

### 7.4 Le développement d'une image Parc naturel au travers de l'utilisation de signaux répétitifs identifiables

Le développement d'une image cohérente des espaces publics à travers une signalétique adaptée permet de renforcer l'image et

**Mesure 52 :** Promouvoir les projets visant à identifier l'appartenance au Parc naturel par une signalétique cohérente

7.52.A Les panneaux d'entrée de villages

7.52.B – La signalétique du réseau de voies lentes (piéton-vélo, hors RAVeL)

*La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.*

**Mesure 1 : Sensibiliser tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution**

**Lien(s) recommandations :**

Les objectifs généraux.

1.1.A	<b>Mettre à disposition de tous les publics des informations via le numérique</b>	<b>Description</b> -Mise à disposition d'un outil numérique à destination principale des auteurs de projets et de tous les acteurs de l'AT avec mise à jour continue.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Wiki Open source -Réseaux sociaux PNPE
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
Mesure 42				
1.1.B	<b>« Le Printemps du paysage »</b>	<b>Description</b> Trimestre dédié à des activités diverses liées au paysage et à sa compréhension et au développement d'actualités de l'aménagement du territoire (conférence, animation, sortie, atelier, ...)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Réseaux sociaux PNPE -Médias d'information
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> 6 CCATMs, 7 CLDRs, Communes, Maison de l'Urbanisme du Hainaut, FRW, ICA, LOCI Tournai, ARAHO, FSC communaux, ADL, CPDT	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire, les moyens propres à chaque structure participante.
1.1.C	<b>« Paysages à l'école »</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'animations sur le paysage pour les enfants du primaire (7 communes) et du début du secondaire (Péruwelz et Tournai).	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> FRW Espace-environnement Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention PN – SPW Environnement
1.1.D	<b>« L'album paysages »</b>	<b>Description</b> Réalisation d'un album-photos à destination des touristes (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, ...) avec la participation de photographes amateurs.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Offices du tourisme du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> Les Foyers socio-culturels d'Antoing, de Beloeil, de Péruwelz et de Tournai. L'ADL de Bernissart, Clubs photos du territoire, bibliothèques	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 2 : Développer pour chacune des communes du Parc naturel des outils d'aménagement du territoire**
**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils- Les outils planologiques.

1.2.A	<b>Le Schéma de Développement Communal (SDC)</b>	<b>Description</b> Réalisation d'un SDC. Mettre en place une nouvelle méthodologie et des modes de concertation afin de fédérer le plus grand nombre d'acteurs. Notamment, au niveau des PCDR des communes de Beloeil et de Rumes	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes concernées	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> CoDT - Schéma de Développement communal (Art. D.II.10 du CoDT) ou Pluricommunal (Art D.II.6-7 du CoDT).
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CCATM des communes concernées CLDR des communes concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention SPW Territoire, Développement rural.
1.2.B	<b>Analyses paysagères de sites</b>	<b>Description</b> Analyse des potentiels d'un site (ZACC, SAR, sites à urbaniser) pour en définir des recommandations d'aménagement au service des communes et des auteurs de projet. Chaque étude se définit selon le souhait communal, sur base d'une collaboration en amont des projets.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Ponctuelle	<b>Partenaire(s) :</b> Communes (services urbanisme et environnement)	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire,
1.2.C	<b>Les Ateliers participatifs</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'un modèle de partenariat (gestion communale-citoyen). -Définition d'une liste de sites à étudier en collaboration avec les services communaux et l'accord des élus. -Contribution de citoyens à l'étude de sites (analyses, contraintes, propositions). Deux niveaux : 1. éléments ponctuels (entrée de village, arbres remarquables, espaces délaissés, patrimoine identitaire, cours d'eau) ; 2. Des sites à urbaniser. -Valorisation des projets et des réflexions	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> CCATM du territoire CLDR du territoire Services urbanisme des communes	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
1.2.D	<b>Action spécifique - La Charte architecturale des bâtiments communaux et des aménagements urbains de Bernissart</b>	<b>Description</b> Le projet consiste à mettre en place un outil d'aide à la décision couvrant la plupart des aménagements et des équipements du patrimoine public : il s'agit de mettre en place une charte des aménagements urbains et une charte architecturale des bâtiments communaux.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Bernissart CPAS de Bernissart	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Partenaire(s) :</b> CCATM PCS de Bernissart, ADL PNPE Maison de l'urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Développement rural Fonds propres communaux

1.2.E	<b>Action spécifique - Le Plan de valorisation des zones d'aménagement communal concerté à Brunehaut</b>			<b>Description</b>	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Brunehaut	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	<p>Le projet consiste à élaborer un plan de valorisation des Zones d'Aménagement Communal Concertées (ZACC) dans une forme la plus adaptée aux problématiques et aux besoins de la commune. Il s'agira d'un document d'orientation stratégique et de mise en cohérence territoriale.</p> <p>Il s'agit en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o de permettre un développement harmonieux du bâti tout en s'assurant de la préservation de l'identité rurale de Brunehaut et de la dynamique des cœurs de villages.</li> <li>o de structurer l'attractivité résidentielle de la commune et l'évolution de ses besoins en logement, étroitement liés à l'évolution de la structure démographique de la population tout en intégrant la prise en compte de nouvelles approches socio-urbanistiques et le respect de l'environnement.</li> </ul>		<b>Partenaire(s) :</b> PNP Maison de l'urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Développement rural. Fonds propres communaux

**Mesure 3 : Adopter une politique de concertation effective pour tous les projets**

**Lien(s) recommandations :**  
Les objectifs généraux.

1.3.A	<b>Le Comité Technique d'Urbanisme (CTU)</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'un CTU bimensuel ou mensuel dans chacune des communes pour la rencontre sur base volontaire des particuliers et/ou des auteurs de projet.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Services Urba des communes	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE Instances diverses (en fonction des besoins)	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
1.3.B	<b>Assistance Architecturale et paysagère du PNPE</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'une permanence pour les particuliers et auteurs de projet souhaitant inscrire leur projet au sein du Parc naturel -Collaboration et accompagnement pour la mise en place de schémas paysagers -Rencontre(s) entre les services urbanisme des communes et le PN pour un dialogue constructif sur des sujets d'actualité de l'aménagement du territoire et singulièrement sur le paysage -Echanges permanents sur des projets en cours.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Permanent	<b>Partenaire(s) :</b> Commission Aménagement du territoire du PNPE Services urbanisme des communes Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 4 : Augmenter la qualité voire la quantité des séquences visuelles (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement).**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Les paysages remarquables Les espaces publics					
1.4.A	<b>Valorisation des points de vue remarquables (PVR) et des Lignes de vue remarquables (LVR)</b>	<b>Description</b> -Programme d'entretien de la qualité des PVR et LVR. -Information du public -Suivi photographique des points		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE (Cellule « Nature-Paysage »)	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Médias d'information
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 1 Mesure 45		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> FRW CLDR du territoire CCATM du territoire Clubs photos du territoire Services travaux des communes	<b>Moyen(s) de financement :</b> Programme Interreg V – Transvert Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
1.4.B	<b>Les séquences visuelles de la Route paysagère</b>	<b>Description</b> Valoriser paysagèrement ou par un équipement spécifique les ouvertures de la Route paysagère.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 19 Mesure 47		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
1.4.C	<b>Les paysages à 360°</b>	<b>Description</b> -Valorisation du projet « Des paysages pour nous faire tourner la tête » (2021) – Expo, cartographie, équipement de terrain. -A intégrer dans une animation scolaire		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Wiki open source
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 1		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
1.4.D	<b>Les points noirs du paysage</b>	<b>Description</b> Inventorier les points noirs au niveau des entités paysagères et propositions d'amélioration : -éléments discordants à accompagner -haies de résineux gênantes -clôtures mal intégrées -...		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Services travaux communaux Services urbanisme et environnement des communes	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 5 : Accroître et maintenir dans un bon état de conservation les espaces naturels de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Le patrimoine arboré  
 Fiche-conseils – Mares et étangs  
 Fiche-conseils – Boisements et lisières forestières  
 Fiche-conseils – Cours d'eau et paysage  
 Fiche-conseils – Les zones humides  
 Fiche-conseils – Maillage écologique et paysage

1.5.A	<b>La ligne de conduite Biodiversité du PNPE</b>			<b>Description</b> -Réalisation d'une ligne de conduite reprenant l'ensemble des données du patrimoine naturel et recommandations. -Document transversal réalisé conformément au Plan de gestion du PNPE.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 11 Mesure 16 Mesures de 28 à 36 Mesures de 40 à 42		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme		<b>Partenaire(s) :</b> Services environnement des communes DNF Natagriwal	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement
1.5.B	<b>L'équipe Nature-paysage du PNPE</b>			<b>Description</b> Entretien des espaces naturels (Remise en ordre et entretien de circuits de randonnées, propreté publique dans les communes, gestion d'espèces invasives, plantation de haies, de saules têtards ou de fruitiers, gestion d'espaces naturels, pose de clôtures pour favoriser l'éco-pâturage, aide à la création de jardins communautaires ou encore restauration de petit éléments de patrimoine bâti)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continu sur 2 ans		<b>Partenaire(s) :</b> PnEPSE	<b>Moyen(s) de financement :</b> Programme Interreg V - Transvert

**Mesure 6 : Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des paysages sur le territoire.**

**Lien(s) recommandations :**  
Les objectifs généraux.

1.6.A	<b>Les observatoires locaux</b>			<b>Description</b> -Mise en place d'observatoires locaux (indicateurs des activités et de l'évolution des sites, quels que soient leurs dimensions) sur base d'une participation citoyenne. -« Patrimoine arboré/Observatoire » : réalisation de photographies de projets de plantations d'importance ayant potentiellement un impact dans le paysage. Suivi et reconduction tous les 5 ans.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Guide-conseils pour les observatoires locaux
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>			<b>Partenaire(s) :</b> Communes du PNPE CCATM du territoire CLDR du territoire FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
	2	Continu				
1.6.B	<b>L'Université rurale du paysage</b>			<b>Description</b> -Programmation abordant le paysage au sens le plus large -Association de l'ensemble des partenaires agissant pour les paysages -Manifestation biennale ou triennale à étudier à une échelle provinciale ou régionale.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Médias d'information
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>			<b>Partenaire(s) :</b> FRW DNF Wapi 2025 Maison de l'Urbanisme du Hainaut Parcs naturels du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement
	3	A long terme				

**Mesure 7 : Promouvoir les projets de plantations (essences locales, typologie, analyse paysagère)**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords  
 Fiche-conseils – Les abords et clôtures des parcelles bâties  
 Fiche-conseils – Les espaces publics

1.7.A	<b>Distribution de perches de saules</b>	<b>Description</b> Lors de la « Semaine de l'arbre », une distribution de perches de saules est proposée aux habitants du territoire. A partir de la plantation de 5 perches, un suivi planologique est réalisé (lien avec l'outil « Patrimoine arboré » )		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique -Equipe nature-paysage
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 11 Mesure 20		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Ponctuelle, tous les ans	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement Programme Interreg V - Transvert
1.7.B	<b>Soutien à la plantation et accompagnement</b>	<b>Description</b> -Accompagnement des particuliers pour la conception d'un projet de plantation et aide à la réalisation du dossier de demande de subvention à la plantation de haies. -Promouvoir la conception et la réalisation de schémas paysagers en accompagnement des aménagements privés ou publics, qu'ils soient liés à un permis d'urbanisme ou non.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 11 Mesure 20		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> Services urbanisme et environnement des communes DNF	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement

*Le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le Parc naturel*

**Mesure 8 : Développer un urbanisme durable et responsable, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Les objectifs généraux Fiche-conseils – Les outils planologiques				
2.8.A	<b>Document d'orientation urbanistique pour le Parc naturel</b>	<b>Description</b> Réalisation, pour les communes du parc naturel, d'un document de base orienté vers l'urbanisme durable et la qualité des paysages du territoire, pouvant être développé en GCU, selon la commune.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire CCATM du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 14	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Partenaire(s) :</b> Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux
2.8.B	<b>Formation des CCATMs</b>	<b>Description</b> Formation continuée pour les membres de CCATM sur des thématiques choisies par les membres.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE CCATMs du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Permanent	<b>Partenaire(s) :</b> FRW Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> CoDT – Selon art. D.I.12 du CoDT
2.8.C	<b>Les démarches de l'urbanisme durable</b>	<b>Description</b> Sensibilisation des acteurs locaux à la mise en place de projets selon les principes de l'urbanisme durable (visites, ateliers, ...)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE PnEPSE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Ponctuelle	<b>Partenaire(s) :</b> CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Programme Interreg

**Mesure 9 : Limiter la perte de surface en zone agricole et maintenir la Surface Agricole Utile (SAU)**

**Lien(s) recommandations :**  
Fiche-conseils – La zone agricole

2.9.A	<b>Réappropriation d'un espace agricole soustrait</b>	<b>Description</b> Mise à disposition des parties de parcelles privées en zone agricole (transition avec la zone constructible) pour y retrouver une activité agricole (maraîchage, verger, ...) en transition	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 10	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> GARA FRW CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 10 : Accompagner le monde agricole dans la nécessité de considérer le paysage comme un facteur de perception positive de son activité, notamment par le respect d'éléments topographiques (talus, fossés, dépressions, bords de chemins, ...) et d'éléments naturels (arbres, haies, bosquets, mares, prairies, ...)**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – La zone agricole  
Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords  
Fiche-conseils – Les espaces publics

2.10.A	<b>Réappropriation des emprises publiques le long des chemins agricoles</b>			<b>Description</b> -Sensibilisation des acteurs sur l'importance de préserver les emprises publiques, espaces tampon avec la culture. -Définition de l'utilisation de ces emprises (vocation). -Plan de gestion communal de ces emprises réappropriées.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Remembrement
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 9 Mesure 13		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court ou moyen terme		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE DAFOR Comité de remembrement GARA GISER	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
2.10.B	<b>Relief et agriculture</b>			<b>Description</b> -Sensibilisation des agriculteurs sur les effets d'une modification du relief du sol. -Accompagnement des agriculteurs pour l'intégration de tout aménagement au relief existant.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b> GARA Communes du territoire CCATM du territoire Natagriwal	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 11 : Favoriser, en essences locales, la présence de vergers hautes-tiges, d'arbres-repères, d'alignements, de haies sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Le patrimoine arboré  
Fiche-conseils – La zone agricole  
Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords  
Fiche-conseils – Maillage écologique et paysage

2.11.A	<b>Les vergers des Plaines de l'Escaut</b>	<b>Description</b> -Plantations de vergers sur parcelles publiques et privées -Formation à la taille -Valorisation des actions		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Equipe Nature-Paysage
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 7 Mesure 20		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> PnEPSE	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention SPW « Yes we plant » Subvention SPW - Biodiversité
2.11.B	<b>Les Pépinières de Lesdain</b>	<b>Description</b> -Orienter la production des pépiniéristes vers plus d'essences locales -Favoriser les achats groupés -Proposer la réalisation d'un remembrement à l'échelle de l'entité paysagère des Pépinières de Lesdain afin d'éviter le mitage du paysage par la dispersion galopante des parcelles horticoles. -Renforcer le partenariat avec les pépiniéristes pour la fourniture de plants en fonction des projets lancés sur le territoire. -Sensibilisation des citoyens à la plantation d'essences locales produites en local.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> IDETA FRW Commune de Brunehaut Association des Pépiniéristes	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux ...
2.11.C	<b>« Hainaut (Et nos) Têtards ! »</b>	<b>Description</b> Projet de valorisation du saule têtard (restauration, taille, filières de valorisation...)		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPC PNPE PNHP	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 7 Mesure 20		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme sur 3 ans	<b>Partenaire(s) :</b> SPW Mobilité Infrastructure – Direction des Etudes environnementales et paysagères	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW ARNE

**Mesure 12 : Accompagner le public pour des aménagements de transition qualitative avec la zone agricole.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords

Fiche-conseils – Le patrimoine local

2.12.A	<b>Les bâtiments agricoles, témoins de la ruralité.</b>			<b>Description</b> -Réalisation d'un document de recommandations pour la préservation ou la réaffectation de bâtiments agricoles, la transition avec la zone agricole, ... -Accompagnement des projets de modification d'affectation de bâtiments agricoles. -Valoriser les projets et réalisations exemplatifs sur le territoire	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> FRW CLDR du territoire CCATM du territoire Commission Aménagement du territoire du PNPE	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement
2.12.B	<b>Agriculture et paysages</b>			<b>Description</b> L'agriculture est l'activité permettant la composition et l'attractivité des paysages. Notamment pour la commune de Rumes : Le projet vise à améliorer la connaissance de la population concernant les enjeux, les contraintes et les problématiques de la profession d'agriculteur et, de manière plus globale, à renforcer la communication et le respect entre les agriculteurs et les non-agriculteurs.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes concernées PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> CLDR CCATM Natagriwal	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux SPW Agriculture – Convention Variance Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 13 : Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de réduire significativement l'érosion des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – La zone agricole

Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

2.13.A	<b>VARIANE</b>		<b>Description</b> -Propositions d'aménagements paysagers et de biodiversité dans la lutte contre l'érosion des sols -Accompagnement des aménagements paysagers de la seconde phase du remembrement « Antoing-Péruwelz » -Accompagnement des communes et des particuliers sur des points noirs recensés.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Remembrement
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 10	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> DAFOR Comités de remembrement Communes du territoire Natagriwal	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Agriculture – Convention Variane SPW Agriculture DAFOR Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Mesures agri-environnementales

**Mesure 14 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils - Le patrimoine local  
Fiche-conseils - Les matériaux et les couleurs à privilégier  
Fiche-conseils – Les immeubles à appartements en zone rurale

2.14.A	<b>Optimisation du Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RBSR) pour les villages concernés</b>	<b>Description</b> Définition, pour les villages en RBSR, d'une ligne de conduite par rapport à une analyse évolutive de ces villages depuis 2010. Compléments raisonnés du GRU.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> CCATMs des communes de Beloeil, Péruwelz, Rumes et Tournai.	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Etudes de la FRW (ATEPA)
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 8	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW Services urbanisme des communes concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b> ...
2.15.B	<b>Workshop étudiants « Architecture &amp; paysage »</b>	<b>Description</b> -Réflexion sur l'adéquation des normes énergétiques des bâtiments et la préservation de l'image de l'architecture traditionnelle du territoire -Réflexions à mener en fonction de l'évolution du territoire et par rapport à des enjeux à rencontrer.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE (PNPC et PNHP, à envisager)	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> ARAHO Maison de l'Urbanisme du Hainaut FRW Facultés universitaires (Architecture et paysage)	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
2.15.C	<b>Action spécifique – Considérer l'architecture moderne comme un prolongement de l'architecture patrimoniale à Tournai</b>	<b>Description</b> Accorder à l'architecture contemporaine une place afin qu'elle prolonge la ligne du temps que constitue l'architecture à Tournai; transformer les conflits entre architecture contemporaine et patrimoine ancien en dialogues positifs, par l'entremise d'une participation citoyenne structurée	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Ville de Tournai	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> ARAHO Maison de l'Urbanisme du Hainaut PNPE Facultés universitaires (Architecture et paysage)	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

*La lecture des paysages intérieurs et des espaces publics en particulier doit être améliorée afin de préserver ou renforcer l'attractivité des villages.*

**Mesure 15 : Promouvoir des projets d'aménagements d'espaces publics (places, parcs, squares, espaces verts, voirie, ...) et leurs abords en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et une végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les espaces publics

3.15.A	<b>Permis de végétaliser</b>			<p><b>Description</b>          -Accompagnement de projet dont le principe est de permettre au citoyen qui en fait la demande et, sous certaines conditions, de mettre en place un dispositif végétal sur le domaine public. Sur base d'une charte et d'une liste d'essences locales.          Action mise en place, notamment par la Ville de Tournai et la commune de Beloeil. Cette action doit pouvoir être réalisée sur l'ensemble du territoire.</p>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b>          Les communes du territoire</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b></p>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
3.15.B	<b>Les Jardins de village (espaces de convivialité)</b>			<p><b>Description</b>          -Mise à disposition de terrain(s) autour des maisons de village pour une occupation de riverains (hors potager collectif) et l'amélioration du cadre de vie villageois.</p>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b>          Communes du territoire</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b>          -PCDR</p>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A long terme	<p>Notamment :</p> <p>A Antoing, un espace de convivialité :          La Maison de village de Péronnes (agora space, skate parc, ...), à Maubray, agoraspace (église), à Fontenoy (jeux de pétanque), à Calonne près de l'église et à Bruyelle sur la place.</p> <p>A Brunehaut, un-réseau d'espaces de convivialité éco-participatifs          Le projet consiste à revaloriser les petits terrains communaux grâce à une végétalisation favorable à la biodiversité et une gestion mobilisatrice pour les riverains et les associations.          Mais aussi, un espace naturel, conçu comme un lieu de sensibilisation, comme un éco-jardin public, à l'arrière de la Maison de village de Laplaigne et en lien direct avec celle-ci.</p>	<p><b>Partenaire(s) :</b>          Plans cohésion sociale des communes concernées          Foyers socio-culturels des communes concernées          L'associatif local          PNPE          FRW</p>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux

3.15.C	<b>Action spécifique – Projets d'aménagements communaux à Bernissart</b>		<b>Description</b> Projets divers d'aménagement du territoire et de valorisation concernant le développement urbanistique dans la commune de Bernissart : -L'attractivité du centre omnisports du Préau à Bernissart Aménagement d'équipements de confort et de convivialité afin de donner une identité forte et lisible par une mise en cohérence paysagère de l'espace public.  -Mise en œuvre d'un éco-quartier : Le projet consiste à développer un éco-quartier sur les terrains communaux qui se situent dans le quartier du Préau, à l'angle de la rue des Préaux et de la rue de l'Attrape. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de viabiliser le site et d'aménager les espaces publics.  -Mise en œuvre du PCA Bernissart-Lac : A l'issue de l'instruction du Schéma d'Orientation Local portant sur la valorisation du Lac de Bernissart et de ses abords, il s'agit de mobiliser les moyens nécessaires à l'application des dispositions qui y seront prévues.  -Valorisation et développement de loisirs au Grand Large de Pommeroeul : Le projet consiste à donner une attractivité récréative au Grand Large de Pommeroeul tout en respectant la proximité des Marais d'Harchies et la quiétude actuelle des lieux. Aussi, l'intervention porte sur trois volets : o Le développement d'équipements d'accueil aux abords du plan d'eau : aubette HORECA, sanitaires, aire d'accueil de Food truck, point de départ de randonnées pédestres et cyclistes, etc. o Le développement d'activités aquatiques ou liées à l'eau, dans le respect du milieu naturel direct et proche : pédalo, embarcations à rames, tyrolienne, ponton de pêche, etc. L'implantation d'activités à moteur thermique sera proscrite. o L'animation du site : évènements ponctuels, visites, initiations aux loisirs d'eau (pêche, sports d'eau, etc.)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Bernissart	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR -SOL
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>  2 à 3	<b>Échéance :</b>  A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR CCATM IDETA ORES IPALLE PNPE CREL SLSP « Habitat du Pays vert » CPAS de Bernissart ADL de Bernissart	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural (CGT) Fonds propres communaux

3.15.D	<b>Aménagements de cœurs de villages</b>			<b>Description</b> Projets d'aménagements paysagers et de convivialité. -Aménagement paysager et convivialité et sécurisation -délimitation et structuration de l'espace public -Place de village (jeu de balle, convivialité)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du Territoire CLDR du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	Notamment, A Antoing, dans les villages de Calonne, Fontenoy, Maubray, Péronnes et Antoing  A Beloeil, dans les villages d'Ellignies, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise  A Bernissart, dans les villages de Pommeroeul et Harchies	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux
3.15.E	<b>Mise en place d'un budget participatif annuel</b>			<b>Description</b> Un budget participatif est un processus au cours duquel les habitants d'une commune ou d'un quartier sont amenés à décider de l'affectation d'une partie du budget extraordinaire des ressources publiques. Les projets-candidats doivent avoir pour objectif l'amélioration du cadre et la qualité de vie des habitants et, par conséquent, porter sur un espace communal et avoir un intérêt collectif indéniable.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue, annuelle		<b>Partenaire(s) :</b> CLDR FRW PCS des communes	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux SPW Pouvoirs locaux
3.15.F	<b>Action spécifique - Aménagement d'un micro-parc d'activité à Brunehaut</b>			<b>Description</b> Le projet porte sur la création d'un espace adapté aux besoins d'implantation des entreprises brunehautoises et de nouvelles entreprises. La mise en œuvre de ce projet procède de la création d'une zone d'activité économique mixte.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Brunehaut	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> CLDR FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux

3.15.G	<b>Aménagement d'espaces de mobilité et de convivialité</b>			<b>Description</b> Réalisation d'espaces multimodaux et/ou de convivialité avec accompagnement paysager. Notamment, les projets suivants sont à l'étude :  A Brunehaut : - Mise à disposition d'une aire polyvalente destinée d'une part à un usage quotidien pour le stationnement, que ce soit des poids lourds comme des co-voitureurs, d'autre part à la centralisation du stationnement lors des manifestations et événements locaux. - Espace « nature et générations » dans le parc de Bléharies, s'étendant sur environ 130 ares. Il a été conçu par un architecte paysagiste lorsqu'il constituait le jardin privé de la famille Wibault, propriétaire et exploitant de la brasserie qui héberge aujourd'hui les services communaux et la police.  A Beloeil : Aménager de la Drève Ninove à Quevaucamps pour permettre de connecter, pour les usagers doux, les deux centres principaux du village via la Place Paul Pastur.  A Péruwelz : Aménagement de l'espace entre la rue du Biézet et la rue Castiau.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>  1	<b>Échéance :</b>  A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW CLDR du territoire PNPE		<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux	
3.15.H	<b>Action spécifique – Aménagement d'espaces publics à Rumes</b>			<b>Description</b> -Opération « Points verts » : Le projet consiste à aménager de petits espaces publics en des endroits-clés de l'entité : entrées de village, micro-espaces publics, petits milieux naturels, etc. dans le tissu urbanisé de l'entité, le long des itinéraires touristiques ou des chemins de remembrement. -A ménagement de la Place Roosevelt à Rumes : le projet vise à adapter cet espace public à ses caractéristiques socio-économiques et urbanistiques et aux besoins de la dynamique locale par des aménagements adéquats. -Aménagement des abords du Gros Tilleul de La Glanerie : Le projet vise à valoriser et aménager de manière adéquate un lieu identitaire important de La Glanerie : le site du Gros Tilleul.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Rumes	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR PNPE		<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux	

**Mesure 16 : Promouvoir les bonnes pratiques pour les communes et les acteurs locaux et régionaux afin d'unifier les méthodes de gestion et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Les espaces publics Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages				
3.16.A	<b>Plan de gestion « Fauchage tardif »</b>	<b>Description</b> -Mettre en place un plan de gestion supra-communal de fauchage tardif, incluant la technique, l'exportation de la fauche et l'évacuation des déchets ramassés. -Identification des voiries où le fauchage tardif n'est pas possible et proposition de gestion végétale hors trottoirs)		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire
<b>Outil(s) à mobiliser :</b>				
<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion- Actions de conservation de la nature Fonds propres communaux				
3.16.B	<b>Formation à la gestion différenciée</b>	<b>Description</b> Formation à destination des services communaux en continu  Notamment à Rumes : Le projet consiste à doter Rumes d'une politique de gestion de ses espaces publics basée sur les principes du développement durable. Il s'agit d'adopter des pratiques écologiques en matière de gestion des espaces collectifs (verts ou non), des chemins de remembrements et des sentiers.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> Adalia
<b>Outil(s) à mobiliser :</b>				
<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion- Actions de conservation de la nature Fonds propres communaux				
3.16.C	<b>Filière territoriale des métiers du paysage</b>	<b>Description</b> - Mise en place une plateforme de dialogue et d'échange de savoir-faire pour les acteurs des métiers du paysage (sylviculture, horticulture, environnement, tourisme, services techniques publics, ...). -Réalisation d'une charte au sein de la filière, engageant les participants au respect des principes du développement durable à tous les niveaux d'interventions, de l'amont à l'aval. -Création d'un outil, destiné prioritairement aux services techniques (Communes, Province, SPW), mais adaptable à l'ensemble des acteurs, permettant une analyse économique des travaux réalisés (ou à réaliser) sur l'espace public par notamment l'évaluation des rendements par rapport aux investissements, des coûts de revient des actions menées et en corollaire des services éco-systémiques engendrés par ces actions. -Mise en place de partenariats public-privé, entre privés et entre secteurs publics, pour un développement complémentaire dynamique et pérenne de la filière et des emplois liés (économie d'échelle, échanges.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Wapi 2025 Parc naturels du Hainaut
<b>Outil(s) à mobiliser :</b>				
<b>Moyen(s) de financement :</b> Programme Leader ou Interreg				

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les entrées de villages doivent être revalorisées.

**Mesure 17 : Promouvoir des aménagements (hors voirie) permettant d'identifier clairement les entrées de villages et d'en améliorer la perception**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les entrées de village

3.17.A	<b>Portes de villages sur voiries régionales</b>			<b>Description</b> -Projets de plantation permettant l'identification des entrées de village sur les voiries régionales avec concertation du Service des Aménagements du paysage (SPW) -Lancement d'un projet de fleurissement de bords de routes, en priorité au niveau des entrées de village.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 40		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b> Permanent		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE Communes du territoire SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères
3.17.B	<b>Portes de villages sur voiries communales</b>			<b>Description</b> Projets permettant l'identification des entrées de villages sur les voiries communales -Lancement d'un projet de fleurissement de bords de routes, en priorité au niveau des entrées de village. -Mise à disposition de semis pour la réalisation des projets. Notamment : A Antoing (Fontenoy et Maubray) -Création d'effet de porte pour le ralentissement de la circulation -Aspects d'identité et touristiques  Pour Beloeil : Aménagement des entrées de villages de manière à renforcer la visibilité, l'identité beloeilloise, à sécuriser la traversée des agglomérations et à valoriser chaque village.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FSC des communes concernées CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Développement rural des communes concernées Fonds propres communaux

*La responsabilisation des habitants à l'impact de leurs aménagements en limite de l'espace public doit être renforcée.*

**Mesure 18 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité, respectueuse du site dans lequel elle s'inscrit.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – L'implantation d'une construction

Fiche-conseils – Le patrimoine rural

Fiche-conseils – Urbanisation et habitat groupé

4.18.A	<b>Les « Coups de cœur » du PNPE</b>			<b>Description</b> -Recensement en continu de projets d'architecture ou d'aménagements exemplatifs. -Réalisation de panneaux didactiques de mise en valeur des projets -Placement de ces panneaux dans un environnement proche. (commerce local, commune,...)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commission « Aménagement du territoire & Paysage » (COMAT) du PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme et continue			<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
4.18.B	<b>Lutte contre les stéréotypes architecturaux des ensembles bâtis</b>			<b>Description</b> Réalisation d'un document de recommandations reprenant les caractéristiques de l'architecture rurale du territoire et leur interprétation dans l'architecture contemporaine	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>			<b>Partenaire(s) :</b> Commission « Aménagement du territoire & Paysage » (COMAT) du PNPE ARAHO FRW LOCI Tournai	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 19 : Améliorer la transition (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.**
**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les abords et les clôtures des parcelles bâties

Fiche-conseils – Les espaces publics

Fiche-conseils – Les lisières villageoises et les limites urbaines

4.19.A	<b>« Mon terrain pour le quartier »</b>			<b>Description</b> -Appel à projets, auprès des citoyens propriétaires, désireux de valoriser une parcelle en friche ou inoccupée au bénéfice du quartier (aménagements multiples possibles : parking, zone de loisir, compost collectif, ...) -Mise à disposition de terrains communaux pour des projets citoyens de proximité.  Notamment : A Bernissart, création et accompagnement des jardins et des vergers partagés : Le projet consiste à développer des initiatives d'espaces partagés dans les villages et les quartiers de la commune, dans le prolongement du projet de gestion différenciée des espaces verts	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>			<b>Priorité :</b> 2		<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire FRW CLDR du territoire CRIE d'Harchies CPAS PCS des communes
4.19.B	<b>Les haies de la Route paysagère</b>			<b>Description</b> Proposition de remplacement des haies d'essences non locales en haies d'essences locales le long de la route paysagère du PN avec participation financière des propriétaires.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>			<b>Priorité :</b> 3		<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b>
4.19.C	<b>Opération « Villages fleuris »</b>			<b>Description</b> -Appel à candidature pour le fleurissement des façades et/ou des jardins à rue -Concours communal et remise de prix	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>			<b>Priorité :</b> 2		<b>Échéance :</b> Ponctuelle, chaque année	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW

*L'impact paysager des exploitations agricoles doit être maîtrisé dans un but d'amélioration et de renforcement de l'identité rurale du territoire mais aussi de l'amélioration de l'image de la profession.*

**Mesure 20 : Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des abords de fermes et de parcelles agricoles.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – La zone agricole

Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords

Fiche-conseils – Le patrimoine arboré

4.20.A	<b>Les abords de fermes</b>	<b>Description</b> -Programme d'amélioration des abords des exploitations (avec participation financière) -Collaboration et accompagnement des projets. -Valorisation des projets réalisés.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire GARA	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Programme Leader ou Interreg
4.20.B	<b>Plantations en zone agricole</b>	<b>Description</b> Accompagnement des agriculteurs désireux de rentrer dans le projet « Yes we plant » de la Wallonie »		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 7 Mesure 11 Mesure 34	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b> GARA	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW action « Yes we plant »

*L'impact paysager des sites d'activités artisanales et industrielles doit être maîtrisé afin d'améliorer l'image du territoire.*

**Mesure 21 : Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des entreprises et accompagner les projets d'aménagement (implantation, abords, évolution du site, ...)**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Entreprises et commerces

4.21.A	<b>Amélioration de l'attractivité paysagère des ensembles commerciaux – Ligne de conduite</b>	<b>Description</b> Réalisation d'une ligne de conduite urbanistique pour l'amélioration des bâtiments commerciaux et de leurs abords, tant pour les commerces isolés que pour les commerces en zoning	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
4.21.B	<b>Les abords d'entreprises</b>	<b>Description</b> -Appel à projets pour l'amélioration des abords des TPE et PME du territoire, avec participation financière. -Valorisation des projets.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 49	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Programme leader ou Interreg
4.21.C	<b>« Vues sur carrières »</b>	<b>Description</b> -Proposition de placement de points de vue sécurisés (observatoires ?) sur les carrières désaffectées et en activité.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 46	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Entreprises concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b> Programme leader ou Interreg
4.21.D	<b>« Entreprise mise au vert »</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'une journée dédiée à l'amélioration ou l'entretien des abords des TPE et PME du territoire. -Valorisation des projets.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 49	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire Ideta Ipalle	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

*Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les voiries et leurs abords doivent être intégrés au contexte local.*

**Mesure 22 : Initier une réflexion pour une vision cohérente pour les aménagements de voiries (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les chemins et les voiries

5.22.A	<b>Projet « Routes et paysages »</b>	<b>Description</b> -Sur base de la circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales, définition de la gestion et des besoins d'entretien. -proposition d'aménagement paysagers sur les talus et bermes autoroutières	<b>Porteur(s) de l'action :</b> SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b>
5.22.B	<b>Aménagement de voiries</b>	<b>Description</b> Projets d'aménagement de nouvelles voiries ou de carrefours dangereux Notamment : A Brunehaut, desserte de la sucrerie de Wez : -Définition des besoins en mobilité douce et accompagnement paysager pour l'aménagement d'une nouvelle voirie d'accès à la sucrerie de Wez depuis le rond-point de Bruyelle-Hollain.  A Beloeil : -Le projet porte sur la finalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation des dernières zones accidentogènes de la commune : carrefour du Lancier (N527-N506), carrefour dit de la Jardinerie (N50-N505), traversée d'Ellignies et intersection N526-N527. Les sites identifiés sont essentiellement inscrits dans le réseau régional.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen et long terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères CCATM du territoire CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Infrastructure
5.22.C	<b>Projet « Qualité parking »</b>	<b>Description</b> -Recensement des parkings du territoire et propositions d'aménagements paysagers. -Prévoir des espaces de stationnement pour camping-car et pour poids lourds	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW CLDR du territoire CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux

5.22.D	<b>Aménagement de liaisons douces</b>			<b>Description</b> Réalisation d'aménagement de mobilité douce de divers types, en fonction des besoins locaux.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>  1	<b>Échéance :</b>  A court et moyen terme	<p>Notamment :</p> <p>A Antoing, renforcement des réseaux et systèmes de déplacements :            -Sécurisation des cheminements doux entre Péronnes et le centre ADEPS            -Sécurisation de la liaison douce entre Fontenoy et Antoing            -Sécurisation des intersections douces en site propre avec le réseau routier</p> <p>A Beloeil : « Opération piedsentes » :            La création d'un réseau de piedsentes orientés sur la connexion douce entre les villages de la commune doit permettre à chaque habitant, et notamment les groupes de population captifs (jeunes, personnes isolées ou moins favorisées) d'avoir accès aux différentes ressources locales. Le projet se base sur la valorisation des ressources locales et consiste à aménager les voies existantes dans une dimension inter-village.</p> <p>A Bernissart :            - le projet consiste à compléter le maillage d'itinéraires lents entre les villages par des travaux et des aménagements adaptés. Selon les cas et les opportunités, il s'agira d'aménager les voiries ou de créer des itinéraires en site propre.            -Sections envisagées :            o Liaison entre le bois de Ville et les villages            o Liaison entre le site du Préau et les villages            o Liaison entre le lieu-dit de la Planche et l'école communale d'Harchies            -Création d'une liaison douce paysagère :            Le projet consiste à aménager une partie de l'assiette de l'ancienne voie de chemin de fer 78A en liaison douce, dans un souci paysager. L'itinéraire d'environ 3,5 kilomètres prolongera le RAVeL existant à partir de l'ancienne gare de Bernissart et sera prolongé jusqu'à l'ancien canal Antoing-Pommeroeul.</p> <p>A Brunehaut            Aménagement et sécurisation de liaisons entre noyaux villageois.            -Laplaigne-Bléharies, Rongy-Howardries, Lesdain-Howardries, Lesdain-Wez-Guignies, Jollain centre-Merlin, Jollain-Wez et Hollain-Jollain</p> <p>A Péruwelz :            -Renforcement du maillage des sentiers</p>	<p><b>Partenaire(s) :</b>            PNPE            CLDR du territoire            CCATM du territoire            SPW Infrastructures            FRW (ATEPA)            Maison du Tourisme Wapi            CRIE d'Harchies            Offices du tourisme du territoire</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b>            SPW Développement rural            Fonds propres communaux            Appel à projet ponctuel GW</p>

5.22.E	<b>Liaisons douces trans-communales</b>			<p><b>Description</b>  Aménagement de voiries de liaison douces entre communes et de manière conjointe.  Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Liaison entre Péronnes (Antoing) et Hollain-Laplaigne (Brunehaut)</li> <li>-Liaison entre Maubray (Antoing) et Callenelle (Péruwelz)</li> <li>-Liaison entre Guignies (Brunehaut) et Taintignies (Rumes)</li> <li>-Liaison entre Rumes et Tournai (ligne désaffectée 88A)</li> </ul>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b>  Les communes du territoire  CLDR du territoire</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b>  -PCDR</p>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>  1	<b>Échéance :</b>  A court et moyen terme	<p><b>Partenaire(s) :</b>  FRW  CCATM du territoire  PNPE</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b>  SPW Développement rural  Appel à projet ponctuel GW</p>	
5.22.F	<b>Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée</b>			<p><b>Description</b>  -L'action se décline autour de 5 axes :  -La création et animation d'une communauté de projet  - La caractérisation des chemins et sentiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La caractérisation d'un réseau de déplacements locaux</li> <li>-Le renforcement du réseau de points relais</li> <li>-Proposer la mise en place d'outils de gestion du réseau pour en assurer la pérennité</li> </ul>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b>  GAL Plaines de l'Escaut</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b>  PCDR</p>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>  1	<b>Échéance :</b>  A moyen terme	<p><b>Partenaire(s) :</b>  Communes concernées par le GAL  CLDR des communes concernées  CCATM des communes concernées  PNPE  SPW Infrastructures  FRW  MTT Wapi</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b>  GAL Plaines de l'Escaut  SPW Développement rural</p>	

**Mesure 23 : Promouvoir des aménagements permettant d'identifier clairement l'entrée des villages en maintenant un équilibre entre les espaces bâtis et des espaces à vocation paysagère (rupture entre un paysage principalement non bâti et un paysage principalement bâti).**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les entrées de village  
Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements  
Fiche-conseil – Les espaces publics

5.23.A	<b>Aménagements des ronds-points en entrée de ville et de village</b>	<b>Description</b> Propositions d'aménagements pour les ronds-points situés en entrée de ville ou en entrée de village Notamment : A Péruwelz, propositions d'actions sur les ronds-points dans le cadre du PCS.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire SPW Mobilité Infrastructures	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 40	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères PNPE	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
5.23.B	<b>Action spécifique -Mise en œuvre du PAE « Delta Zone et intégration environnementale à Antoing</b>	<b>Description</b> Mise en œuvre du PAE en y incluant tous les aspects d'intégration paysagère et environnementale : -Piste cyclable et mobilité douce à y intégrer -Entrée de ville sensible -Aménagements propices à la biodiversité	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune d'Antoing Ideta	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE SPW Infrastructure	<b>Moyen(s) de financement :</b> Financement spécifique du projet

*La position des émetteurs dans le paysage doit être judicieusement étudiée afin de réduire l'impact sur le caractère rural du territoire.*

**Mesure 24 :** Initier une procédure d'encadrement de l'implantation d'émetteurs et relais de télécommunication. Pour une réflexion globale et complète sur l'impact paysager et au-delà, sur l'influence directe ou indirecte sur le cadre de vie.

**Lien(s) recommandations :**  
Fiche-conseils – Les antennes-relais

5.24.A	<b>Ligne de conduite du réseau de télécommunication</b>	<b>Description</b> Réalisation d'une ligne de conduite relative au réseau de télécommunication et son impact paysager, en partant du réseau existant et anticipant le placement éventuel de la 5G.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Partenaire(s) :</b> PnEPSE FPNW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

Dans la réponse au défi énergétique, les aménagements de structures de production d'énergies renouvelables doivent s'articuler par rapport à leur influence paysagère sur le territoire car ces aménagements peuvent avoir des impacts importants sur le paysage et sa perception.

**Mesure 25 : Initier des études d'interventions paysagères, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques ou des infrastructures de bio-méthanisation, stockage de bois, ...**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Concevoir un parc éolien

Fiche-conseils – Le photovoltaïque

5.25.A	<b>« Le développement des parcs éoliens sur le territoire du PNPE – Pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »</b>	<b>Description</b> - Complément et mise à jour de la ligne de conduite relative à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire en fonction de l'évolution de la situation sur le territoire et des décisions réglementaires éventuelles. - Engagement du processus de concertation en amont des projets - Prise en compte effective des co-visibilités	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> - Système d'information géographique - Données APERE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> Les communes du territoire Ideta Ipalle	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
5.25.B	<b>Les parcs photovoltaïques</b>	<b>Description</b> - Accompagnement des projets de parcs photovoltaïques, de toutes tailles, afin d'en faire l'inventaire des situations rencontrées, pour adapter au mieux les implantations aux sites envisagés - Diffusion de recommandations ;	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> - Permis d'urbanisme Données APERE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b>

*La visibilité des ouvrages techniques doit être réduite ou exclue afin de préserver le caractère rural du territoire.*

**Mesure 26 : Sensibiliser les communes et les sociétés concessionnaires pour le remplacement progressif de tous les réseaux aériens pour des réseaux enterrés (électricité, télévision, ..).**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements

5.26.A	<b>Enfouissement des lignes électriques moyenne et basse tensions</b>	<b>Description</b> -Pour chaque projet d'aménagement d'une nouvelle voirie ou la réfection d'une voirie, l'enfouissement des lignes aériennes doit être envisagée. -Recensement des sites où l'enfouissement pourrait être envisagé en zone rurale. -Propositions d'enfouissement après analyse des potentialités.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Outils d'aménagement du territoire
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire ELIA ORES
<b>Moyen(s) de financement :</b>				

**Mesure 27 : Valoriser les projets d'intégration (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) pour les cabines électriques, les stations d'épuration, les cabines de commande, les relais-transformateurs, les bulles à verre, ...**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements

5.27.A	<b>Revalorisation des cabines électriques métalliques</b>	<b>Description</b> -Recensement des anciennes cabines électriques métalliques. -Proposition de remplacement ou d'amélioration de l'enveloppe des cabines. -Intervention sur la place de ces cabines dans le paysage de l'espace-rue dans lequel elles se trouvent.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> ORES FRW CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
5.27.B	<b>Valorisation des aménagements à vocation technique contemporains</b>	<b>Description</b> -Recensement des éléments techniques contemporains sur le territoire par un appel à contribution des citoyens. -Concours photo sur le thème de l'inscription de l'élément technique dans son environnement -Valorisation dans le but d'améliorer l'ensemble des futurs aménagements.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW CLDR du territoire CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
5.27.C	<b>Accompagnement paysager des stations d'épuration</b>	<b>Description</b> -Propositions d'intervention paysagères sur les sites de station d'épuration à l'étude. -Suivi des évolutions des aménagements	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> Ipalle Communes du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Convention Ipalle-PNPE

L'éclairage public doit participer à la valorisation paysagère ou patrimoniale du territoire et à son attractivité.

**Mesure 28 : Initier une réflexion sur l'éclairage public sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements

5.28.A	<b>Points lumineux et biodiversité</b>			<b>Description</b> -Détermination des sites sensibles en matière de biodiversité et spécifiquement pour l'avifaune nocturne. -Propositions de modification de l'éclairage des zones sensibles -Cartographie à l'échelle du territoire	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Ligne de conduite Biodiversité du PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>			
Mesure 3		1	Continue			
5.28.B	<b>La trame noire du territoire</b>			<b>Description</b> -Analyse des besoins en matière d'éclairage -Identification des zones sensibles le long des axes routiers -Accompagnement des communes pour la mise en valeur des éléments patrimoniaux -Mise en place d'une charte pour l'éclairage des projets d'urbanisation -Eclairage intelligent (RAVeL ?) Notamment : A tournai : Réaliser dans chaque village, en concertation étroite avec les habitants et les services de sécurité, une évaluation de l'éclairage public, en particulier sur les petites routes de campagne	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>			
		1	A moyen terme			

*Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité des paysages*

**Mesure 29 : Restaurer et développer un maillage écologique de qualité**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages Fiche-conseils – Le patrimoine arboré					
6.29.A	<b>Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)</b>	<b>Description</b> Il s'agit d'un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (forces vives, partenaires supralocaux, citoyens), quelques soient leurs compétences. Notamment, prévu : -Relance du PCDN de la Ville de Tournai -Elaboration d'un PCDN à la commune de Beloeil		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDN, PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court et moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CREL et CR Dendre SPW-Environnement DNF Associations naturalistes	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Biodiversité
6.29.B	<b>Gestion différenciée des espaces verts</b>	<b>Description</b> -Accompagnement des communes et autres collectivités Notamment : A Bernissart : -Projet d'engagement dans la co-gestion différenciée des espaces verts.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> SPW Environnement DNF SPW Environnement DEMNA	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
6.29.C	<b>Réseau éco-jardins du Parc naturel</b>	<b>Description</b> -Mise en œuvre de la charte éco-jardins -Structuration et animation du réseau -Valorisation des jardins privés		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE PnEPSE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Programme Interreg V

**Mesure 30 : Promouvoir la plantation de haies, d'arbres hautes tiges, isolés et en alignement et de vergers**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages  
 Fiche-conseils – Le patrimoine arboré

6.30.A	<b>Achats groupés d'essences locales</b>		<b>Description</b> Mise en place de groupements d'achat commun facilitant le choix d'essences locales par les porteurs de projet et permettant de réduire les coûts de plantation.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Fonds propres communaux Subvention SPW Biodiversité
6.30.B	<b>Création de vergers conservatoires</b>		<b>Description</b> Le projet consiste à créer un espace rassemblant des espèces végétales rustiques anciennes ou nouvelles, rares ou communes des vergers, potagers, jardins et haies vives locales. Notamment, à Beloeil et Rumes, souhait de lancer un projet dans le cadre du PCDR	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FPNW (Diversifruits) Centre de Recherche agronomique de Gembloux PCS des communes concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Subvention SPW Biodiversité Fonds propres communaux Subvention SPW « Yes we plant »

La viabilité et la visibilité des zones humides et des cours d'eau, éléments essentiels des paysages du territoire, doivent être garanties.

**Mesure 31 : Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des zones humides**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Les zones humides Fiches conseils – Maillage écologique et paysages Fiche-conseils – Mares et étangs					
6.31.A	<b>Les zones humides du Parc naturel</b>	<b>Description</b> -Finalisation du projet de détermination des zones humides du territoire et cartographie. -Proposition de renforcement de la qualité biologique des zones définies		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Programme Interreg V – PNTH Ecorurable
6.31.B	<b>Le réseau des mares</b>	<b>Description</b> -Recensement des mares sur le territoire (mares agricoles et autres) dans la perspective des couloirs écologiques à développer (biodiversité et paysage). -Travaux d'amélioration écologique à initier.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
6.31.C	<b>Plan de gestion des étangs de pêche</b>	<b>Description</b> -Accompagnement des communes pour la mise aux normes environnementales des étangs de pêche non conformes. -Accompagnement des propriétaires dans la réalisation de leurs aménagements écologiques. -Réalisation d'un plan de gestion et sensibilisation.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Permis d'urbanisme -Ligne de conduite Biodiversité du PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b>

6.31.D	<b>Aménagement de milieux humides pour le maillage écologique, à valeur didactique</b>			<b>Description</b> Développement et valorisation de milieux humides sur le territoire. Notamment :	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	<p>A Antoing : aménagement d'un espace vert de la zone humide des vanneaux -Aménagement de l'espace naturel (rue du Marais à Maubray) -Implantation didactique</p> <p>A Bernissart : aménagement d'un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies : Le projet consiste à développer l'intérêt didactique et l'attractivité touristique des Marais d'Harchies tout en préservant la qualité et la richesse du site. Aussi, il s'agit d'aménager un nouveau marais didactique plus proche du pôle de loisirs du Préau et intégrant des itinéraires de découverte accessibles au grand public</p> <p>A Rumes : préservation des milieux humides : Le projet consiste à mettre en oeuvre un programme d'actions ciblées sur les milieux humides de l'entité. Ceux-ci constituent en effet l'épine dorsale du maillage écologique local – Rufaluhe, Elnon et Rieu de Bachy en tête.</p>		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CREL FSC (Antoing) PCS (Antoing) SPW Environnement DNF CRIE d'Harchies Natagora	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux

**Mesure 32 : Promouvoir la gestion paysagère et écologique du petit réseau hydraulique dans le cadre de l'entretien des fossés et des petits cours d'eau, de la rétention d'eau en amont des bassins versants et la restauration du maillage hydraulique (création de zones d'infiltration) notamment dans les zones sensibles soumise à l'érosion des sols**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Cours d'eau et paysages				
6.32.A	<b>Techniques culturales</b>	<b>Description</b> -Promouvoir des outils de travail du sol ou techniques favorisant la pénétration de l'eau en zone sensible (strip-till, inter-butte, semis direct, couverts végétaux, ...) -Limitation de la taille des parcelles ou propositions de morcellement de grandes parcelles avec différentes cultures afin de favoriser une biodiversité et limiter les risques d'érosion.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> SPW Agriculture DAFOR GARA	<b>Moyen(s) de financement :</b> Convention SPW Agriculture - Variance
6.32.B	<b>Protection et valorisation des sources</b>	<b>Description</b> -Programme d'actions de protection et de valorisation des sources nombreuses sur le territoire. -Réalisation de travaux d'entretien et d'équipement de protection des sources. -Valorisation du patrimoine lié aux sources.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Hainaut Ingénierie technique	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux Appel au mécénat (fondations)
6.32.C	<b>Repères et lisibilité des cours d'eau</b>	<b>Description</b> -Projets de restauration de la ripisylve dégradée -Projets d'entretien des vues vers l'eau, notamment au niveau des PIP et LVR -Valorisation des fonds de vallée par des mesures agri-environnementales Notamment : A Brunehaut, élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion du Rieu du Plat Fossé : Le projet consiste à mettre en place un projet pilote d'aménagement des berges du Rieu du Plat Fossé, cours d'eau non navigable de catégorie 3 et affluent du Rieu des Prés.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Mesures agri-environnementales -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Hainaut Ingénierie technique Natagriwal Communes du territoire CREL	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Agriculture Subvention mesures agri-environnementales SPW Environnement subvention Biodiversité

Les prairies constituent des milieux naturels essentiels au maillage écologique, singulièrement dans les espaces de cultures intensives.

**Mesure 33 : Initier une réflexion sur la plus-value des prairies pour le territoire (qualités agricole, écologique et paysagère)**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – La zone agricoles  
Fiche-conseils – Les zones humides  
Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

6.33.A	<b>Eco-pâturage et gestion écologique</b>			<b>Description</b> -Accompagnement des projets proposant une gestion par éco-pâturage -Promotion et sensibilisation à l'éco-pâturage. Notamment : A Bernissart, création d'une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts : Le projet consiste à doter la commune d'un troupeau d'ovins et de caprins dont la mission principale sera d'entretenir des espaces enherbés pour les premiers, de débroussailler des espaces verts ordinaires pour les seconds. Le projet inclut également l'acquisition de tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement du projet (transport, délimitation des pâturages, soin des animaux, mise à l'abri, alimentation)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> HIT – Service Espaces verts PCS communaux et CPAS FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux SPW Environnement subvention Biodiversité
6.33.B	<b>Vergers et prairies</b>			<b>Description</b> -Accompagner les propriétaires de vergers pour une gestion différenciée de la prairie. -Promouvoir l'accompagnement des vergers par des prairies permanentes	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> Natagora FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion

*Les boisements constituent des éléments essentiels de qualité paysagère, leur gestion doit garantir leur pérennité et leur valeur écologique.*

**Mesure 34 : Valoriser la notion paysagère des boisements**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Boisements et lisières forestières

6.34.A	<b>Les plans de gestion forestiers</b>	<b>Description</b> -Définition de la qualité paysagère des boisements forestiers -Propositions d'intervention pour la valorisation paysagère des boisements, notamment au niveau des lisières.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> SPW Environnement - DNF	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Décret des PN
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Ponctuelle par site	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE
<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire				
6.34.B	<b>Action spécifique - Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt Indivise</b>	<b>Description</b> Plan et programmation permettant la conciliation des deux grands atouts de la forêt indivise : sa valeur écologique et sa valeur récréative. ○ D'un point de vue écologique, il s'agit de limiter les pressions anthropiques et permettre la poursuite du plan de gestion. ○ D'un point de vue récréatif, il s'agit d'optimiser l'accès au site et, dans les limites du plan de gestion, de proposer quelques services de base à la porte d'entrée principale du domaine.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Beloeil SPW Environnement - DNF	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CITW
<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Environnement DNF SPW Développement rural				

**Mesure 35 : Promouvoir la diversification sylvicole sur le territoire et le traitement des lisières**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Boisements et lisières forestières				
6.35.A	<b>Boisement en zone agricole</b>	<b>Description</b> -Accompagnement des agriculteurs désireux de boiser une ou des parcelles agricoles. -Accompagnement des agriculteurs désireux de déboiser une ou des parcelles agricoles pour une gestion plus pratique de leurs cultures. -Accompagnement des propriétaires désireux de boiser une parcelle agricole.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> SPW Environnement – DNF GARA
				<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Agroforesterie
6.35.B	<b>Développement des espaces boisés</b>	<b>Description</b> -Analyse du territoire sur les potentialités de développement des boisements (friches, délaissés, SAR, ...) -Propositions d'interventions de développement d'espaces boisés		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> SPW Environnement – DNF
				<b>Outil(s) à mobiliser :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
6.35.C	<b>Valorisation de la populiculture et de sa gestion écologique</b>	<b>Description</b> -Réalisation d'un plan de gestion écologique type des peupleraies à affiner en fonction de l'environnement et des caractéristiques du site -Propositions de diversification sylvicole et de ses débouchés. -Etude des conséquences de la populiculture existante sur les milieux humides reconnus et propositions d'évolution écologique.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> Centre de populiculture du Hainaut
				<b>Outil(s) à mobiliser :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion

*La valorisation du patrimoine dans un souci d'amélioration de leur perception dans le paysage permet de garder les traces de l'histoire du territoire.*

**Mesure 36 : Promouvoir la qualité paysagère des haies, des arbres hautes tiges, isolés et en alignement et des vergers**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Le patrimoine arboré Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages Fiche-conseils – Les lisières villageoises et les limites urbaines					
6.36.A	<b>Les arbres remarquables du Parc naturel</b>	<b>Description</b> -Propositions de classement d'arbres et haies remarquables sur l'ensemble du territoire		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> FRW Communes du territoire CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
6.36.B	<b>Patrimoine arboré et lisières villageoises et urbaines</b>	<b>Description</b> -Initier une réflexion sur la plantation de vergers sur des parcelles en lisière villageoise et urbaine -Réflexion sur le besoin de compléments arborés en limites jardinées.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire FRW Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire SPW Environnement - Subvention Biodiversité

**Mesure 37 : Initier une réflexion sur la qualité paysagère des patrimoines**

**Lien(s) recommandations :**  
 Fiche-conseils – Le patrimoine rural

6.37.A	<b>Revalorisation des moulins du territoire et de leur environnement</b>			<b>Description</b> -Réflexion sur la faisabilité de sauvegarde de moulins sur le territoire. Notamment : A Antoing, préservation et valorisation des moulins à Maubray	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Les communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire SPW AWAP FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural
6.37.B	<b>Valeur paysagère du patrimoine monumental et du petit patrimoine</b>			<b>Description</b> -Propositions de compléments, liés au paysage, aux fiches descriptives du patrimoine monumental.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Inventaire du patrimoine - IPIC
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme		<b>Partenaire(s) :</b> Offices du tourisme du territoire SPW AWAP	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
6.37.C	<b>Reconnaissance d'un patrimoine local, d'un patrimoine vernaculaire</b>			<b>Description</b> -Recensement de sites et de lieux de mémoire non répertoriés et ayant un intérêt purement local. -Lien avec le potentiel attractif du territoire.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> Les communes du territoire CLDR du territoire CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire

**Mesure 38 : Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Le patrimoine rural  
 Fiche-conseils – Le patrimoine arboré

6.38.A	« Petit patrimoine et paysages »	<b>Description</b> -Recensement du petit patrimoine dans les sites de paysages remarquables (PIP, PVR, LVR, PICHE, paysages identitaires, Route paysagère, ... -Proposition d'aménagements paysagers aux abords des éléments. -Création d'une base thématique et géolocalisée évolutive.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire SPW AWAP - Budget pour la réalisation de l'inventaire communal du PPPW (Art. R12-8 ; R43-17)
6.38.B	Le patrimoine lié à l'eau	<b>Description</b> -Recensement des patrimoines liés à l'eau (maisons éclusières, moulins, fontaines, éléments de technique hydraulique, ...) classés ou non. -Création d'un réseau du patrimoine hydraulique -Proposition d'actions d'entretien, de réparation ou de restauration	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE CREL	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> SPW AWAP CLDR du territoire FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux SPW Développement rural SPW AWAP - Budget pour la réalisation de l'inventaire communal du PPPW (Art. R12-8 ; R43-17)

6.38.C	<b>Chantiers de restauration</b>			<p><b>Description</b></p> <p>- Sur base du recensement existant, appel à projet pour la restauration d'un ou plusieurs éléments patrimoniaux.</p> <p>- Soutien des initiatives citoyennes et accompagnement.</p> <p>Il s'agit de pérenniser ces éléments afin de les inscrire dans la durée et de les maintenir en tant que support de l'identité locale.</p> <p>Notamment :</p> <p>A Beloeil : « Opération chapelles » : Il s'agit de valoriser les nombreuses chapelles présentes dans la commune, avec, quand c'est possible, l'objectif d'y recréer de véritables lieux de vie locaux,</p> <p>A Brunehaut : restauration, mise en valeur et animation des digues et des ventelles de Laplaigne.</p> <p>A Rumes : préservation de témoins de sa vie passée qu'il est important de préserver : la chapelle de la Rue Haudion, le tombeau des Comtes de Beaufort, les fermes remarquables (Etrelles, Florent, etc.)</p>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b></p> <p>PNPE Communes concernées</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b></p> <p>-PCDR</p>
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<p><b>Partenaire(s) :</b></p> <p>FRW CLDR des communes concernées AWAP Qualité villages</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b></p> <p>-SPW Développement rural Fonds propres communaux Appel à mécénat.</p>
6.38.D	<b>Valorisation des cabines électriques du territoire</b>			<p><b>Description</b></p> <p>Le territoire possède un patrimoine extraordinaire de cabines électriques, témoins de l'architecture de leurs époques respectives. Ce patrimoine peu mis en valeur peut devenir un point attractif du patrimoine local.</p> <p>Notamment, A Rumes : le projet consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inventorier, évaluer l'état et entretenir les cabinets électriques anciennes du territoire ;</li> <li>• améliorer l'intégration paysagère des nouvelles cabines électriques.</li> </ul> <p>Il s'agit également de promouvoir ce patrimoine auprès de la population par différentes actions complémentaires et des outils de communication adaptés.</p>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b></p> <p>PNPE Communes du territoire</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b></p> <p>-PCDR</p>
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<p><b>Partenaire(s) :</b></p> <p>PNPE SPW AWAP</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b></p> <p>Développement rural</p>

**Mesure 39 : Promouvoir la réaffectation des SAR (Sites A Réaménager) du territoire.**

**Lien(s) recommandations :**  
 Les objectifs généraux

6.39.A	<b>Résidences « Architecture &amp; Paysages »</b>	<b>Description</b> Mise en place de résidences réservées aux architectes et paysagistes étudiants, doctorants ou professionnel, en fonction des demandes, afin de proposer des affectations et des aménagements pour des SAR sélectionnées.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> ARAHO FRW Communes intéressées LOCI Tournai FAU Mons Gembloux agrobiotech	<b>Moyen(s) de financement :</b>
6.39.B	<b>Action spécifique – Identification de disponibilités foncières à Tournai</b>	<b>Description</b> Identification des besoins de disponibilités foncières à long terme pour l'accueil de nouvelles entreprises et investisseurs et privilégier pour ceux-ci la reconversion de friches en ville ou dans les villages	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Ville de Tournai	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court et à long terme	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux

La gestion des bords de voirie a un impact important sur la qualité des espaces, appréhendés principalement en mouvement.

**Mesure 40 : Promouvoir un mode de gestion des bords de routes communales, des routes régionales, des autoroutes et des chemins de halage pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements

6.40.A	<b>Plan de gestion des bords de routes du territoire</b>	<b>Description</b> Proposition d'un plan de gestion global pour les voiries du territoire en partenariat avec l'ensemble des acteurs	<b>Porteur(s) de l'action :</b> SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 17 Mesure 23	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE Communes du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b>
6.40.B	<b>Gestion des alignements d'arbres au niveau des voies hydrauliques</b>	<b>Description</b> -Dans le cadre de la rénovation des RAVeLs le long des voies hydrauliques, l'abattage d'arbres est nécessaire. Une replantation réfléchie permettra de recomposer le paysage (changement d'essences à planter : plus de peupliers) -Réflexion sur la possibilité de planter des hautes tiges le long des voies hydrauliques et réalisation.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> SPW Mobilité Infrastructure – Direction des Etudes environnementales et paysagères	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 17	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE Communes concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b>

**Mesure 41 : Promouvoir un mode de gestion des chemins et sentiers communaux ainsi que le RaVEL et les pistes cyclables pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les chemins et les voiries

6.41.A	<b>Réflexion sur un plan de gestion intercommunal des modes doux</b>	<b>Description</b> Orienter la gestion environnementale et paysagère des projets de développement de réseaux de voies lente vers la gestion différenciée et l'appropriation par les citoyens utilisateurs de ces réseaux.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du PN FRW CLDR des communes CCATM des communes	<b>Moyen(s) de financement :</b>

*Les espèces exotiques invasives tendant, à terme, à altérer la qualité des milieux et la qualité paysagère des zones concernées doivent être éradiquées.*

**Mesure 42 : Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire à éradiquer les espèces invasives en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Liste des espèces invasives à éviter  
 Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

6.42.A	<b>Lutte contre les espèces invasives</b>	<b>Description</b> -Chantiers de gestion -Chantiers expérimentaux -Chantiers en collaboration avec le SPW : Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Erable à feuilles de vigne, Renouée du Japon.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE CREL Communes du territoire SPW Mobilité infrastructure SPW Environnement DNF	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>
<b>Moyen(s) de financement :</b>				
6.42.B	<b>Les plantes invasives dans les jardins</b>	<b>Description</b> -Sensibilisation des citoyens à l'éradication des espèces invasives (formation, accompagnement) -Sensibilisation à l'utilisation d'essences locales, information sur les conséquences de la plantation d'invasives, gestion du compost intégrant les invasives, ...	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE CREL Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> Médias d'information
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 1		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b>
<b>Moyen(s) de financement :</b>				

*L'impact paysager de l'affichage publicitaire doit être minimisé afin de préserver la lisibilité des paysages en général et des paysages intérieurs en particulier.*

**Mesure 43 : Promouvoir les bonnes pratiques afin que l'affichage publicitaire et les enseignes, présents aux entrées de villes ou villages et le long des routes rapides ne détériorent le paysage.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les dispositifs de publicité

6.43.A	« Pub non merci »		<b>Description</b> -Etude de faisabilité de l'élimination totale de la publicité sur l'espace public ou visible de l'espace public. -Recensement des affichages publicitaires le long des grands axes et singulièrement dans les zones agricoles afin de proposer des alternatives. -Modification du Règlement de police communal.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE FRW	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3		<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire FPNW

La participation du citoyen à la qualité de son environnement et de son cadre de vie doit être soutenue

**Mesure 44 : Promouvoir les projets destinés à réduire les déchets sur l'espace public**

Lien(s) recommandations :

6.44.A	Plan propreté			<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Les communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Plan local de propreté (SPW)
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	<b>Description</b> Sur base de l'analyse du Plan local de propreté, initié à Péruwelz, lancement d'actions en vue de limiter les déchets dans l'espace public et les espaces ruraux : -L'appli citoyenne : Application mobile pour le signalement de problèmes environnementaux dans la commune. -« Je garde mes déchets » : -Création d'un modèle de sac à déchets pour l'intérieur des voitures -Campagne de distribution et de sensibilisation  Notamment, A Rumes, sensibilisation à la diminution des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation : au travers de séances d'information tout public (en partenariat avec IPALLE), sur des thématiques ciblées : compostage, recyclage, habitudes d'achats et de consommation, dématérialisation, etc.</li> <li>• Projets :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Avec les écoles et les associations locales, la mise sur pied d'actions spécifiques sera étudiée sur les thématiques : réduction de la production de déchets, évènements festifs, séances de sensibilisation, etc.</li> <li>◦ Au sein des services communaux, la démarche de minimisation des déchets (quantité, qualité) sera enclenchée.</li> </ul> </li> </ul> A Tournai, mise en place d'une équipe mobile de cantonniers dans les villages.	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux Appel à projets GW

*L'attractivité du territoire peut être améliorée au travers d'aménagements ciblés et d'équipements légers.*

**Mesure 45 : Valoriser des paysages spécifiques du territoire**
**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les paysages remarquables

7.45.A	<b>Les paysages identitaires des Plaines de l'Escaut</b>	<b>Description</b> -Identification de paysages identitaires sur la commune de Tournai -Poursuite des analyses paysagères des sites -Valorisation des sites comme potentiel attractif du territoire		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	-	<b>Partenaire(s) :</b> Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
7.45.B	<b>Identification des PVR et LVR</b>	<b>Description</b> Placement d'un équipement léger spécifique pour permettre au visiteur d'identifier les paysages remarquables du territoire		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 4	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme		<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire FRW Offices du tourisme du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention tourisme SPW CGT

**Mesure 46 : Promouvoir des circuits thématiques permettant de découvrir le Parc naturel en suivant un fil conducteur, par ex. l'eau, le patrimoine industriel, les châteaux, les éléments arborés remarquables, ...**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Les chemins et les voiries Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus				
7.46.A	<b>La Route paysagère ... à vélo</b>	<b>Description</b> -Etude sur l'adéquation entre le tracé de la route paysagère et son utilisation à vélo. -Proposition de modifications de tracé nécessaires pour la pratiquer à vélo -Mise en place de boucle vélo à partir de la RP (lié à un développement touristique)		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE  <b>Partenaire(s) :</b> MTT Wapi Les offices du tourisme du territoire Les communes concernées
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique -Les points noeuds	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
7.46.B	<b>Le circuit des Carrières</b>	<b>Description</b> -Création d'un circuit d'interprétation reliant des sites de carrières désaffectées et en activité. -Valorisation touristique et équipement.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE  <b>Partenaire(s) :</b> MTT Wapi Les offices du tourisme du territoire Les communes concernées
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique -PCDR	<b>Moyen(s) de financement :</b>
7.46.C	<b>Circuits liés à l'eau</b>	<b>Description</b> -Circuit d'interprétation des fontaines (Stambruges-Beloeil) -Circuit d'interprétation des sources (Rumes-Taintignies) -Circuit de la Batellerie (Antoing)		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Les communes concernées  <b>Partenaire(s) :</b> Foyers socio-culturels CLDR concernées PNPE MTT Wapi Les offices du tourisme du territoire
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux
7.46.D	<b>Interprétation des installations artistiques locales</b>	<b>Description</b> -Mise en valeur de l'art dans la rue, circuits. Notamment : A Antoing : Restauration de l'œuvre de Dubrunfaut à Maubray		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Les communes concernées  <b>Partenaire(s) :</b> Cercle d'histoire Les offices du tourisme du territoire Les Foyers socio-culturels SPW AWAP FRW
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 21	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Développement rural d'Antoing Subvention SPW AWAP

7.46.E	<b>Renforcement du réseau de randonnée pédestre et cyclable</b>	<b>Description</b> Le projet consiste à compléter, à l'échelle locale, les réseaux de randonnées pédestre et cyclable mis en place par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Les communes du territoire Les CLDR du territoire Les CCATM du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	<b>Priorité :</b>  1	<b>Échéance :</b>  A court et à long terme	Notamment : A Brunehaut, valorisation de quelques boucles de promenades complémentaires aux grands réseaux supralocaux et permettant de mettre en valeur les spécificités locales : paysages, patrimoine bâti, producteurs locaux, milieux naturels particuliers (dignes et ventelles de Laplaigne, bois, coupures), etc.	<b>Partenaire(s) :</b> Cercles d'histoire Les offices du tourisme du territoire MTT Wapi PNPE	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux

**Mesure 47 : Initier un programme de création d'aires de repos et de pique-nique, de belvédères ou de cabanes d'observation au niveau de zones intéressantes (permettre aux visiteurs de s'attarder et de profiter plus longtemps de ces sites)**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus				
7.47.A	<b>Les arrêts de la Route paysagère</b>	<b>Description</b> -Développement des zones d'arrêt et de pique-nique le long de la route paysagère. -Accompagnement paysager des équipements.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 4 Mesure 19	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW Les communes concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Appel à projet GW
7.47.B	<b>Les observatoires ou cabanes d'observation de la faune et des paysages</b>	<b>Description</b> -Recensement des modèles de cabanes d'observation sur le territoire -Recensement des besoins nouveaux ou de remplacement -Concertation avec les instances mettant ces modules à disposition -Propositions de modèles à généraliser sur le territoire	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> SPW DNF FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
7.47.C	<b>Action spécifique - Valorisation et aménagements du Grand Large et du Petit Large de Péronnes</b>	<b>Description</b> Pour le Grand Large : -Aménagements de coins détente (pique-nique et petit mobilier) -Balisage et panneaux informatifs -Naturalisation des berges redessinées Pour le Petit Large : -Finalisation des aménagements ; cheminements doux, équipements, valorisation patrimoniale (bâti batelier)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune d'Antoing	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court et moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> MTT Wapi PNPE CREL FSC Antoing	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural SPW Tourisme CGT SPW Infrasport

Les propriétés importantes ou remarquables du territoire peuvent jouer un rôle au niveau de la perception de l'image du territoire.

**Mesure 48 : Permettre un accès ponctuel aux grands domaines et propriétés du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés, ...**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Le patrimoine rural

7.48.A	<b>Action spécifique - Mettre en vie le Moulin de Blaton</b>	<b>Description</b> Le projet consiste à réhabiliter le moulin de Blaton dans ses fonctions et à amorcer une dynamique de circuit court autour de l'activité meunière.			<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de bernissart	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> Food Wapi Hainaut Développement		<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural
7.48.B	<b>Les Journées du Patrimoine</b>	<b>Description</b> Dans le cadre du thème annuel proposé par l'organisation, proposer aux propriétaires l'ouverture de leur demeure liée à ce thème			<b>Porteur(s) de l'action :</b> Les communes concernées Les offices de tourisme du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Ponctuelle, par année	<b>Partenaire(s) :</b> SI du territoire SPW AWAP PNPE		<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW AWAP Fonds propres communaux

**Mesure 49 : Organiser des journées-découvertes des industries, (carrières d'extraction, sucreries, ...) dans un esprit de développement du « tourisme industriel ».**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus

7.49.A	<b>Industries et entreprises attractives</b>	<b>Description</b> -Recensement des entreprises présentant une activité ou un aménagement architectural ou paysager particulier -Organisation de circuits de découverte spécifiques		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE FRW	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 21		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire MTT Wapi Offices du tourisme du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b>

*L'amélioration de la perception des patrimoines dans le paysage permet d'entretenir la mémoire des lieux et leur histoire.*

**Mesure 50 : Promouvoir des actions de valorisation notamment via un accès à l'information à proximité des sites concernés (plaque, borne discrète ou panneau d'interprétation, en entrées de villages, sites patrimoniaux, sites d'accueil, etc ...)**

<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus					
7.50.A	<b>Les sites patrimoniaux du Parc naturel</b>	<b>Description</b> Réalisation de panneaux d'informations historiques, culturelles, patrimoniales et paysagères de sites non classés mais participant à la mémoire du lieu et du territoire		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court et long terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW CLDR du territoire Cercles d'histoire locaux	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
7.50.B	<b>Action spécifique - Création de bornes d'information « patrimoine et tourisme » à Brunehaut</b>	<b>Description</b> Le projet consiste à développer un réseau de bornes à vocation touristique et culturelle. Ces installations valoriseront les éléments de patrimoines (églises, architecture, petit patrimoine, paysage, folklore, savoir-faire, etc.) à travers une conception attractive et accessible. Un travail d'inventaire et de conceptualisation sera réalisé en amont, grâce à un partenariat composé notamment du Cercle d'Histoire Locale, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, de la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, etc. Les points plus fréquentés du territoire seront équipés afin de visibiliser cet outil.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Brunehaut	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE MTT Wapi CLDR de brunehaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW développement rural.
7.50.C	<b>Action spécifique - Valorisation de la carrière des Roches rouges à Stambuges et de la Carrière bleue à Basècles</b>	<b>Description</b> Le projet consiste à permettre l'ouverture au grand public sous la forme d'un centre d'interprétation à ciel ouvert et comme lieu d'animation d'un site qui a compté dans son passé économique carrier et qui compte aujourd'hui dans sa richesse écologique et paysagère		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Beloeil	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW FSC de Beloeil	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural

**Mesure 51 : Renforcer l'attractivité des patrimoines par la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune cavernicole**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

7.51.A	Patrimoine et chiroptères		<b>Description</b> -Recensement de la présence de la faune cavernicole au niveau des éléments patrimoniaux du territoire (cartographie) -Proposition d'aménagements spécifiques et valorisation	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
	Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1		Échéance : Continue	Partenaire(s) :

*Le développement d'une image cohérente des espaces publics à travers une signalétique adaptée permet de renforcer l'image et l'attractivité du territoire.*

**Mesure 52 : Promouvoir les projets visant à identifier l'appartenance au Parc naturel par une signalétique cohérente.**

**Lien(s) recommandations :**

Fiche-conseils – Les dispositifs de publicité

7.52.A	<b>Les panneaux d'entrée de villages</b>	<b>Description</b> Réalisation et placement de panneaux d'indication de l'appartenance de la commune et/ou du village au Parc naturel des Plaines de l'Escaut.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Les communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Tourisme CGT
7.52.B	<b>La signalétique du réseau de voies lentes (piéton-vélo, hors RAVeL)</b>	<b>Description</b> Mise en cohérence de la signalétique des chemins et sentiers liés au réseau de mobilité douce (lieu-dit, toponymie, ...)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE FRW Les communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Tourisme CGT

- CCATM : Commission consultative d'aménagement du Territoire et de la mobilité.
- CLDR : Commission locale de développement rural
- CoDT : Code du développement territorial.
- COMAT : Commission d'Aménagement du territoire du PNPE
- CPDT : Conférence permanente du Développement territorial
- GRU : Guide régional d'urbanisme
- LVR : Ligne de vue remarquable
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PAE : Parc d'activité économique
- PDS : Plan de secteur
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- PVR : Point de vue remarquable
- RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
- SDC : Schéma de développement communal
- SDP : Schéma de développement pluri-communal
- SDT : Schéma de développement territorial
- SOL : Schéma d'orientation local.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZHIB : Zone humide d'intérêt biologique
- ZPU : Zone de protection en matière d'urbanisme